

Conseil d'établissement

Projet d'ordre du jour et convocation

Mardi 30 septembre 2025

À 19h00

À l'école Sainte-Hélène

PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

N.B. La direction préside la réunion jusqu'à la nomination du président(e) (art. 57 LIP)

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum (art. 61 LIP) et ouverture de la séance
2. Présentation des membres du conseil
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Révision et adoption des règles de régie interne du conseil d'établissement (art. 67 LIP)
 - a. Gouvernance du conseil d'établissement versus rôle de la direction
5. Élection des officiers
 - a. Président(e)
 - b. Vice-président(e)
 - c. Secrétaire
 - d. Trésorier ou trésorière
 - e. Nomination des représentants de la communauté (s'il y a lieu)
6. Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025
 - a. Adoption
 - b. Suivi
7. Calendrier des séances
 - a. Calendrier des séances (Adoption)
 - b. Budget de fonctionnement du CÉ (Information)
 - c. Frais de remboursement pour les membres et tableau des distances (Information)
 - d. Planification des dossiers et capsule de formation pour les nouveaux membres (Information)
8. Formulaires
 - a. Président(e) du conseil d'établissement
 - b. Représentants au conseil d'établissement
 - c. Dénonciation d'intérêt (art. 70 LIP)
9. Points de la direction
 - a. Programmation des activités et sorties 2025-2026 (approbation)
 - b. Plan de lutte pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence (adoption)
 - c. Contenus obligatoires (approbation)
 - i. Contenus en orientation scolaire et professionnelle
 - ii. Contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales
 - iii. Contenus en éducation à la sexualité
 - d. Tableaux des évaluations – disponible sur le site de l'école (information)



10. Point du personnel des écoles
 - a. Point du service de garde
 - b. Point du personnel enseignant
 - c. Point du représentant au comité de parents
 - d. Point de l'OPP
11. Question du public
12. Levée de l'assemblée

Étienne Michaud
Directeur